



Paris, le 25 octobre 2007

Communiqué

Grèves à la RATP

**Service très réduit voire nul et informations insuffisantes :
le dédommagement des voyageurs est indispensable**

L' **Association des Usagers des Transports d'Ile de France** a constaté lors des grèves des 18, 19 et 20 octobre dernier, que les informations fournies aux voyageurs n'ont pas été conformes à celles prévues à l'avenant du contrat de service garanti signé avec le STIF actuellement en vigueur.

Ainsi, ce n'est que le mercredi 17 octobre à 11h30, veille de la grève, que les pourcentages de fonctionnement des lignes RER et Métro ont été fournis. Ils auraient dû être publiés au moins 24h avant le début de la grève, c'est-à-dire à 6h.

D'autre part, les informations à disposition des voyageurs pour les vendredi 19 et samedi 20 octobre (téléphone, sms, Internet, radio) indiquaient un retour progressif à la normale, ce qui ne fut pas le cas notamment pour les deux lignes RER A et B, totalement à l'arrêt.

Compte tenu du niveau de service très faible voire nul et des informations manquantes ou erronées, l'**AUT Ile de France** demande, qu'à l'instar de la SNCF et de certains opérateurs de province, les voyageurs munis de tous types d'abonnement soient indemnisés par la RATP au prorata des préjudices subis. Une harmonisation avec les indemnités assurées par la SNCF en Ile de France, c'est-à-dire une réduction de prix de 2 jours de tous les abonnements nous semblerait opportune.

Nous demandons, d'autre part, que lors d'une journée où plus de la moitié du trafic n'est pas assurée, cas des jeudi 18 et vendredi 19 octobre, les portillons soient systématiquement laissés ouverts de manière à compenser autant que faire se peut, les désagréments subis par les voyageurs non munis d'abonnements.